COMITE DE DIRECTION

Réunion de Bureau Mardi 21 Mai 2019 P.V. N° 38

Président: M. Pierre GUIBERT

Vice-Président Délégué : William PONT Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents: Mme Cathy DARDON - Valérie TOMASSONE - MM. Gérard BORGONI - Jean Paul RUIZ

Assistent à la Réunion : Mme Nathalie COGGIA (Responsable Administrative) -MM Guy BOUCHON - Patrick FAUTRAD

- Gérard IVORA - Jean PAOLINI - André SASSELLI

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraine l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

Traitement du courrier
Note aux officiels
Informations

Prompt rétablissement :

Le Président, les membres du Comité de Direction et le personnel souhaitent un prompt rétablissement à M. Olivier GONCALVES, membre de la Commission des Arbitres, suite à son hospitalisation.

CORRESPONDANCE

• F.F.F

- Projet de modification de l'annexe 10 aux Règlements Généraux, relative à la licence Club Fédéral. Noté
- Rappel de l'opération clubs 2^{ème} étoile qui a été lancée depuis plus d'un mois et se termine le 30 juin 2019. Pour bénéficier des avantages de cette opération les clubs doivent se connecter au site http://footamateur.fff.fr.

• LIGUE MEDITERRANEE

- Copie du mail adressé à CARQUEIRANNE LA CRAU concernant les matchs de barrage d'accession au championnat R1 Féminin qui auront lieu les 25 mai et 02 juin 2019.

Le 25 mai 2019 : AFC STE TULLE / CARQUEIRANNE LA CRAU et CARQUEIRANNE LA CRAU / TARASCON FC Le 02 juin 2019 : ASPTT MARSEILLE / CARQUEIRANNE LA CRAU et AS CANNES / CARQUEIRANNE LA CRAU.

- Relevé de décisions de la réunion de la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire du 13 mai 2019 concernant l'appel de la VALETTE. Noté.

• CLUBS :

- **SOLLIES FARLEDE**: Organisation du tournoi des cerises les 09 et 10 juin 2019. Noté.
- SC DRAGUIGNAN: Invitation pour la présentation du projet sportif 2019/2020. Noté.

• DIVERS:

- CDOS 83 : Appel à candidature « les pépites citoyennes. Not.

Réunion de la Commission des Finances

Le Comité de Direction approuve le budget qui sera présenté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire d'Eté du 22 juin 2019 à PIERREFEU.

CONVOCATION

Le Comité de Direction convoque un arbitre et un délégué pour un complément d'information le mardi 28 mai 2019 à 18h30.

NOTE AUX OFFICIELS

Le Comité de Direction décide que tous les officiels (arbitres et délégués) qui seront absents non excusés dans les 48 heures suite à une convocation avant la réunion des Commissions de Discipline, d'Appel Disciplinaire et d'Appel Règlementaire se verront retirer leur désignation, sans remplacement, dès le week-end qui suit la réunion.

La prise d'effet de cette décision est immédiate. Cette mesure restera en vigueur jusqu'à la fin de la saison (période test).

INFORMATIONS

- Suite aux agressions survenues sur deux rencontres les 17 et 24 mars 2019, le Comité de Direction décide à compter du 27 mars 2019 et jusqu'à la fin de la saison, le doublement des sanctions pour voie de faits sur officiels.

«VIGILANCE METEO ORANGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

- Le Comité de Direction organise trois réunions avec les clubs pour présenter le pré projet des nouveaux championnats jeunes saison 2019/2020, les 27 et 30 avril 2019 et le 02 mai 2019 à FREJUS. Une invitation a été envoyée aux clubs.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'ETE

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Eté aura lieu le samedi 22 juin 2019 à la salle André Malraux - **ESPACE BOUCHONNERIE - Avenue des Poilus - 83390 PIERREFEU**

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

- >> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en <u>indiquant la date, le lieu et le motif</u> du déplacement.
- >> Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.

- >> Forfait de 30 € par jour demandés aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)
- >> <u>Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :</u> VAR BOUCHES DU RHONE ALPES MARITIMES ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

Prochaine réunion de bureau Le mardi 28 mai 2019 à 17h00

> Le Président : Pierre GUIBERT Le Vice-Président Délégué : William PONT Le Secrétaire Général : André VITIELLO